

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4402**

commune (s) :

objet : Elaboration et fonctionnement d'un modèle de déplacements multimodal partenarial sur l'aire métropolitaine lyonnaise - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4402**

objet : **Elaboration et fonctionnement d'un modèle de déplacements multimodal partenarial sur l'aire métropolitaine lyonnaise - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

L'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté urbaine de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) ont souhaité élaborer et entretenir un modèle de simulation multimodale des déplacements, commun et partagé, à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise.

L'objectif est de disposer d'un outil permettant la comparaison de scénarios de planification sur les différents réseaux de transports, et l'évaluation de leurs impacts afin d'aider les décideurs dans l'élaboration des politiques de déplacements à différentes échelles de temps allant du moyen (5-10 ans) au long terme (15-20 ans).

Le modèle a vocation à répondre à des problématiques stratégiques à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise. Il pourra, de plus, répondre à des problématiques locales sur le périmètre du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise.

Le marché, objet du présent dossier, porte sur les prestations suivantes :

- l'élaboration du modèle proprement dit (tranche ferme),
- la mise à jour du modèle avec une nouvelle enquête ménages déplacements (tranche conditionnelle 1),
- la maintenance, la gestion, les mises à jour pendant une année supplémentaire (tranches conditionnelles 2 et 3),
- la fourniture d'un accès distant complémentaire (tranches conditionnelles 4 et 5).

Pour ce faire, les 5 partenaires que sont l'État, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté urbaine et le SYTRAL ont établi une convention de groupement de commandes désignant la Communauté urbaine comme coordonnateur ayant la qualité de pouvoir adjudicateur pour la passation et l'exécution du ou des marchés et pouvant signer, notifier et exécuter l'ensemble des marchés en leur nom, conformément à l'article 8 VII-2nd du code des marchés.

Ainsi, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 et 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à l'élaboration et au fonctionnement d'un modèle de déplacements multimodal partenarial sur l'aire métropolitaine lyonnaise.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 7 juin 2013, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises PTV France/CITEC pour un montant de 835 650,00 € HT, soit 999 437,40 € TTC répartis pour 214 170,00 € HT, soit 256 147,32 € TTC en fonctionnement et 621 480,00 € HT, soit 743 290,08 € TTC en investissement. Le montant par tranches est le suivant :

Tranches	Montant	
	en € HT	en € TTC
tranche ferme	640 920,00	766 540,32
tranche conditionnelle 1	57 010,00	68 183,96
tranche conditionnelle 2	48 880,00	58 460,48
tranche conditionnelle 3	48 880,00	58 460,48
tranche conditionnelle 4	19 980,00	23 896,08
tranche conditionnelle 5	19 980,00	23 896,08

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de prestations pour l'élaboration et le fonctionnement d'un modèle de déplacements multimodal partenarial sur l'aire métropolitaine lyonnaise et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises PTV France/CITEC pour un montant de 835 650,00 € HT, soit 999 437,40 € TTC.

Le montant par tranches est le suivant :

- tranche ferme : 640 920,00 € HT, soit 766 540,32 € TTC,
 - tranche conditionnelle 1 : 57 010,00 € HT, soit 68 183,96 € TTC,
 - tranche conditionnelle 2 : 48 880,00 € HT, soit 58 460,48 € TTC,
 - tranche conditionnelle 3 : 48 880,00 € HT, soit 58 460,48 € TTC,
 - tranche conditionnelle 4 : 19 980,00 € HT, soit 23 896,08 € TTC,
 - tranche conditionnelle 5 : 19 980,00 € HT, soit 23 896,08 € TTC.

2° - La dépense d'investissement correspondante, soit 743 290,08 € TTC, sera imputée sur l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains, individualisée sur l'opération n° OP08O2779, le 10 septembre 2012 pour un montant de 753 480 € en dépenses et de 484 488 € en recettes à la charge du budget principal.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - comptes 4581027 et 2051 - fonction 815.

4° - La dépense de fonctionnement correspondante, soit 256 147,32 € TTC, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - comptes 6182, 6184, 6228 et 6156 - fonction 815 - opération n° OP08O2779.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.